

PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :-

Les membres du Conseil municipal de Saint-Isidore ont adopté, à une séance régulière du Conseil tenue au bureau municipal, 671 St Régis, Saint-Isidore le 1^{er} avril 2019, le règlement no. 448-2019 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 et ses amendements afin de permettre la réalisation de projets intégrés dans la zone I-223 et I-224 et de mieux encadrer les projets intégrés commerciaux et industriels

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, 671 St Régis, Saint-Isidore.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Isidore ce 29^e jour d'avril 2019.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 29^e jour d'avril 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour d'avril 2019.
